

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 734

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

069 200 210 RCS Angers.

TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2062330.00 EUR.

Adresse : 1, Rue du Tertre, Parc d'Activités Angers/Beaucouzé 49070 Beaucouzé.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEAUCOUZE du 29/07/2021, La société CAPEXA, Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 150.000 Euros, dont le siège social est situé à CHERBOURG EN COTENTIN (Manche) 49 rue du Val de Saire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHERBOURG sous le numéro 413 687 906, et la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH, Société par actions simplifiée au capital de 2.062.330 Euros, dont le siège social est à BEAUCOUZE (Maine-et-Loire) 1 Rue du Tertre - Parc d'Activités Angers/Beaucouzé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 069.200.210, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CAPEXA par la société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société CAPEXA ferait apport à la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH de la totalité de son actif, soit 803.779,00 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 388.314,80 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait 415.464,20 Euros. En rémunération de cet apport net, 1.955 actions nouvelles de 10,00 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH à titre d'augmentation de son capital social de 19.550 Euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 395.914,20 Euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1.955 actions de la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH pour 4.510 parts de la société CAPEXA. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet au 30 septembre 2021 aux plans juridique, comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CAPEXA depuis le 1er juillet 2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société CAPEXA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 30 Septembre 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la

présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS pour la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH en date du 30/07/2021, - au greffe du Tribunal de commerce de CHERBOURG pour la société CAPEXA en date du 30/07/2021. Pour avis M. Christian FOUCHARD Gérant SARL CAPEXAM. Christian FOUCHARD Président SAS TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

